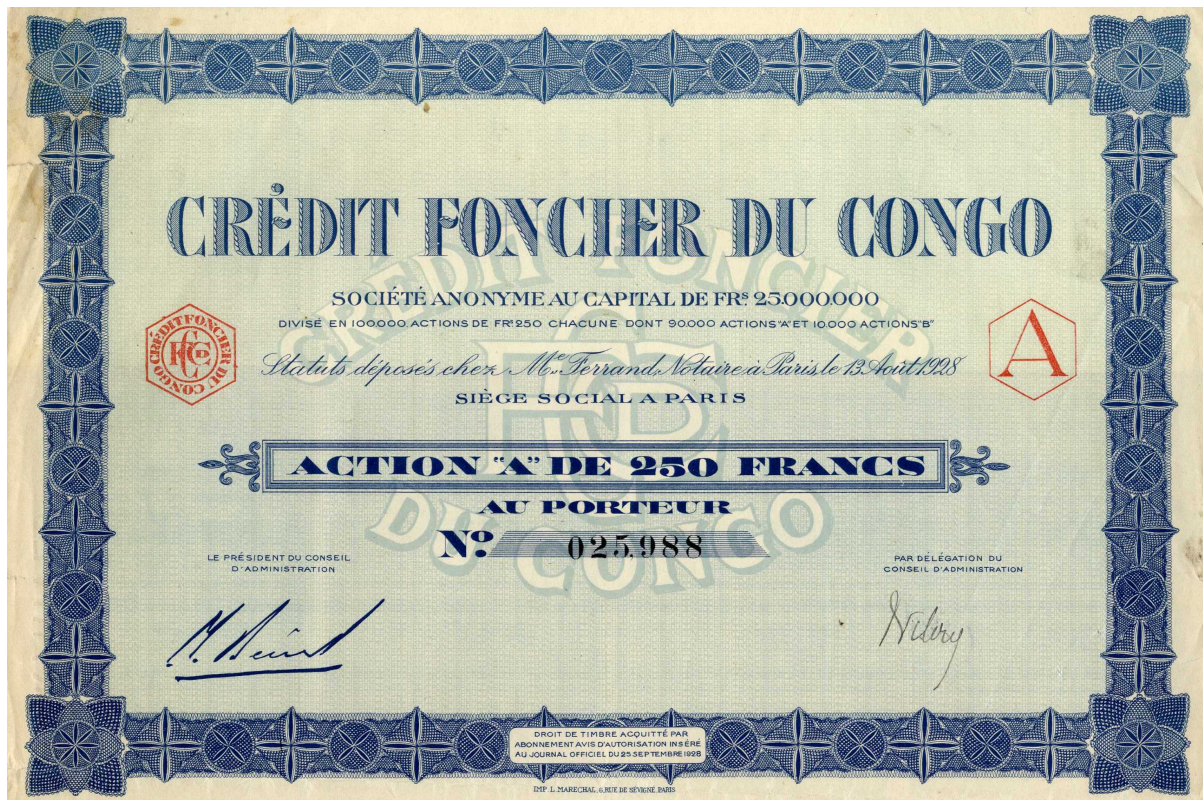


Publié le 26 février 2014.
Dernière modification : 16 janvier 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

CRÉDIT FONCIER DU CONGO création de la [Société financière du Congo](#)

Société anon., fondée le 20 août 1928.



Coll. Serge Volper

CRÉDIT FONCIER DU CONGO
Société anonyme au capital de fr. 25.000.000
divisé en 100.000 actions de fr. 250 chacune dont 90.000 actions « A » et 10.000 actions « B. »
Statuts déposés chez M^e Ferrand, notaire à Paris, le 13 août 1928
Siège social à Paris
ACTION « A » DE 250 FRANCS
AU PORTEUR
Un administrateur (à gauche) : Marcel Bénard
Par délégation du conseil d'administration (à droite) : ?

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 25 septembre 1928

Imp. L. Maréchal, 6, rue de Sévigné, Paris

CONSTITUTIONS
CRÉDIT FONCIER DU CONGO
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 13 septembre 1928)

Siège social à Paris, 15, avenue Matignon. Capital de 25 millions de francs divisé en 100.000 actions de 250 fr. Conseil d'administration: MM. A. Bolle, J. Miquel, A. Fondère ¹, M. Superville ², Comte H. d'Erceville ³, M. Bénard ⁴ et A. Clerc ⁵. Statuts déposés chez M^e Ferrand, à Paris. — *Gazette du Palais*, 8 septembre 1923.

PART CRÉDIT FONCIER DU CONGO
(*Le Journal des finances*, 12 octobre 1928)

On offrirait des options sur la part Crédit foncier du Congo à 4.000 fr. environ l'unité.

Celui qui les distribue prétend qu'à ce prix elle est bon marché. C'est une opinion qu'on peut ne pas partager. Rien n'est plus difficile à apprécier qu'une affaire coloniale ; l'exemple de la Compagnie soudanaise, entre autres, le prouve.

Publicité
Crédit foncier du Congo
(*Les Annales coloniales*, 19 novembre 1928)

Les premières opérations réalisées par la Société financière du Congo, ont établi très rapidement la nécessité de pourvoir sans délai à la création d'un deuxième organisme financier dont l'activité, portée sur un plan symétrique à celui de la Société financière, complètera le rôle assigné à cette première société et apportera, tant aux entreprises de simples particuliers, qui se multiplient en Afrique équatoriale française, qu'aux entreprises d'intérêt public mises en œuvre par [...] le gouvernement général, l'aide financière que les nombreuses sociétés commerciales et industrielles de l'A.-E.F. sont, dès à présent, susceptibles d'obtenir de la Société financière du Congo français.

L'expérience acquise dans les autres colonies, tant françaises qu'étrangères, démontre qu'en effet, la solution du problème du crédit pour les simples particuliers,

¹ Alphonse Fondère (Marseille, 1865-Addis-Abéba, 1930) : président des Messageries fluviales du Congo et d'Afrique et Congo. Voir [encadré](#).

² Maurice Superville (Bordeaux, 22 avril 1867-Saint-Médard-en-Jalles, 17 déc. 1942) : administrateur colonial, explorateur, puis homme d'affaires. Il fut impliqué dans une quarantaine de sociétés, depuis la Kotto en 1899 jusqu'à la Holding coloniale, qu'il présida. Voir [encadré](#).

³ Henri d'Erceville (1883-1970) : déjà rencontré comme administrateur de la Cotonfran et de la Compagnie française du sisal et des distilleries du Congo.

⁴ Marcel Bénard (1881-1930) : successeur de son père Adrien à la tête de la banque Bénard, Paris. Voir [encadré](#).

⁵ André Clerc : peut-être l'administrateur du Crédit algérien, en tout cas le futur administrateur de la Cotonfran. Marié à Marie-Cécile Lamy (fille du vice-président des Éts Kuhlmann), il eut cinq fils : Gérard (mpf), Raymond (marié à Calude Croce-Spinelli), Jacques (marié en mars 1940 — il est alors lieutenant aviateur — à Marie-Thérèse Ousset), Christian (adm. Cotonfran) et Bernard, longtemps dirigeant de la Compagnie de distribution de matériel électrique (CDME), aujourd'hui Rexel.

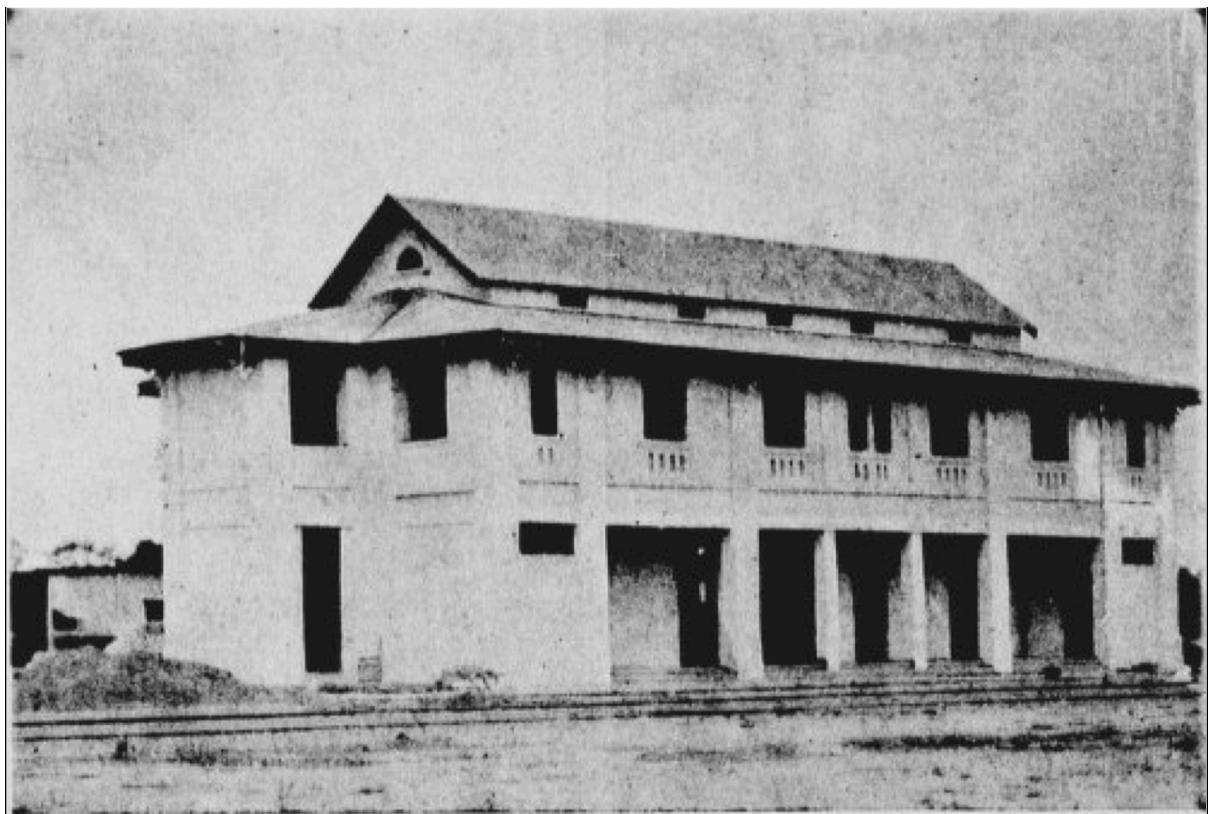
André Clerc figure dans l'*Annuaire industriel* de 1925 comme agent de cotons bruts, à Paris et Lille. Il est victime en 1932 d'un vol de bijoux de 80.000 francs au Touquet (*Le Figaro*, 4 août 1932).

exige des moyens techniques spéciaux, moyens techniques que les sociétés de Crédit foncier seules sont en possibilité d'utiliser.

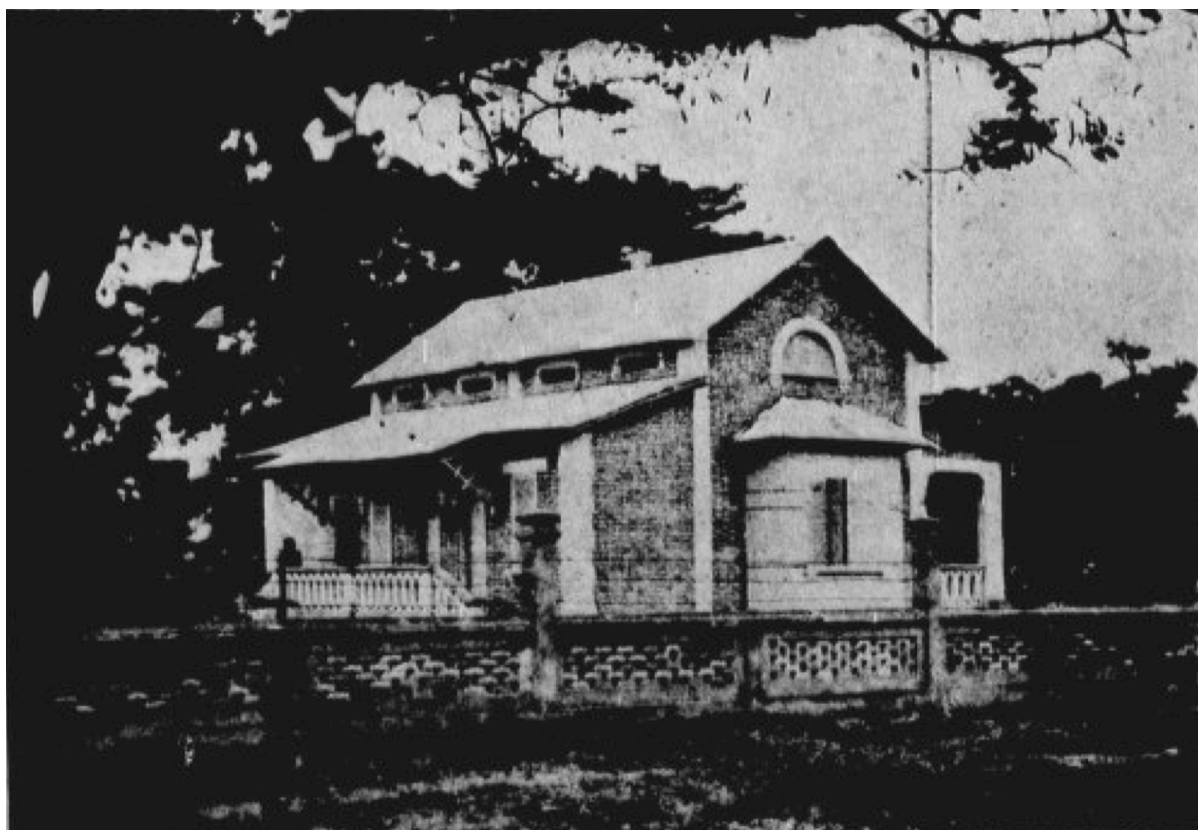
La Société du Crédit foncier du Congo a pour objets principaux le prêt avec hypothèque, ou avec constitution de caution, sûreté réelle ou garantie d'un contrat d'assurance en cas de décès, aux particuliers propriétaires ou simples concessionnaires d'immeubles, soit à long terme, soit à court terme, des sommes à employer pour le défrichement ou l'amélioration du sol, la construction de bâtiments urbains ou ruraux, ou encore pour le développement d'entreprises commerciales ou industrielles.

D'autre part, le prêt sur fonds publics ou sur connaissements de marchandises, chargements de navires, warrants, de magasins généraux.

En outre, la Société se propose de faire par elle-même toutes opérations immobilières achats, ventes ou échanges d'immeubles urbains ou ruraux.



Gare des voyageurs. Situation des travaux au 20 août.



Pavillon pour ménage. Construction exécutée par les Travaux Publics dans les anciens quartiers de la gare.

CRÉDIT FONCIER DU CONGO
(*Le Journal des finances*, 18 janvier 1929)

Les actions A de cette société viennent d'être introduites au marché libre.

Le Crédit foncier du Congo, au capital de 95 millions de francs, divisé en 100.000 actions de 250 francs chacune, dont 10.000 actions B nominatives à vote plural et 90.000 actions A au porteur — il existe, on outre, 12.500 parts de fondateur ayant droit à 33 1/3 % des superbénéfices — a à sa tête un conseil d'administration composé des personnalités suivantes : MM. Marcel Bénard, banquier à Paris, président ; Arthur Bolle, industriel, administrateur délégué de l'Intertropical Confinia, Bruxelles ; vicomte Gaston de Breteuil ⁶, Paris ; Raymond Buurmans ⁷, banquier, Paris ; André Clerc, industriel, Paris ; comte Henri d'Erceville, administrateur de sociétés, Paris ; Maxime de

⁶ Gaston Le Tonnelier de Breteuil (1864-1937). Fils d'une Dlle Fould, frère d'un député des Basses-Pyrénées, voyageur et sportif, il épouse en 1904 une Américaine, Edith Padelford, née Grant. Administrateur du Crédit foncier franco-argentin à partir de 1906, de la Banque de commerce privée de Saint-Petersbourg et de la Caisse hypothécaire canadienne (1910), des Naphtes de Bakou, de la Russian General Oil Corporation Limited (1913), et de la Central Mining, président (1917) du Crédit franco-égyptien, administrateur de la Compagnie française des pétroles du Maroc (1920), de la Renastera française (commerce de pétrole), et de la Banque de la Seine (1924), puis président de l'Union financière privée, administrateur de la Société financière du Congo français, de la Compagnie équatoriale de mines et des Graphites de La Sahanavo. Père de Charles de Breteuil (1905-1960), fondateur du groupe de presse Paris-Dakar.

⁷ [Raymond Buurmans](#) : banquier belge à Paris . Également partenaire des Bénard dans Mines et Minerais, Bruxelles.

Margerie ⁸, ancien directeur au ministère des Finances, Paris ; Alphonse Fondère, administrateur de sociétés coloniales, à Paris.

Disposant, de par leurs attaches directes avec des organismes financiers de premier ordre, du personnel technique nécessaire pour la réalisation méthodique et sûre de ces différents objets, les dirigeants de la Société, dont plusieurs sont les fondateurs de la Société financière du Congo français (au capital de 30 millions de francs), ont porté tous leurs soins à régler son fonctionnement sur les principes éprouvés par les principaux instituts de Crédit foncier métropolitains ou coloniaux.

Leur but est de collaborer effectivement et de contribuer efficacement à la mise en œuvre des colonies de l'Afrique équatoriale française, prises dans leur unité économique et géographique, c'est-à-dire dans l'ensemble formé tant par leurs territoires que par les territoires voisins, d'une part du Cameroun et, d'autre part, du Congo belge.

Informations financières
Crédit foncier du Congo
(*Les Annales coloniales*, 28 janvier 1929)

La Société du Crédit foncier du Congo, dont les titres viennent d'être introduits avec succès sur le marché parisien, présente, entre toutes ses formes d'activité, celles qui visent l'intervention possible du Crédit foncier du Congo dans les grandes opérations de travaux publics et dans les entreprises qui sont la base et la condition de l'aménagement économique de territoires comme ceux de l'Afrique équatoriale française.

On sait l'importance considérable du programme de travaux publics dont l'exécution s'impose en Afrique équatoriale française. Le programme dont l'exécution incombe aux entreprises particulières n'est pas moins considérable. À ce point de vue, le Crédit foncier du Congo a montré depuis sa constitution, en août 1928, qu'il entendait donner tout d'abord sa collaboration aux entreprises susceptibles d'être à la fois les plus utiles pour la colonisation et les moins aléatoires.

Crédit foncier du Congo
(*Les Annales coloniales*, 2 février 1929)

Cette société, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, a été constituée à Paris, le 20 août 1928, avec un objet social fort étendu, qui comporte, en fait, toutes les opérations susceptibles d'être entreprises pour la mise en valeur de l'Afrique équatoriale française. Outre les prêts hypothécaires, les prêts sur connaissements, les avances aux colonies ou à toute collectivité coloniale, le Crédit foncier du Congo pourra faire toutes opérations immobilières ou bancaires, constituer des sociétés, prendre des participations, etc.

Dès maintenant, il participe aux travaux et aux opérations de la Compagnie Coloniale de Distribution d'Énergie Électrique qui poursuit, outre la réalisation de l'électrification de Douala, l'étude (en accord avec la Société Thomson-Houston et la Société des

⁸ Maxime de Margerie (1886-1974) : frère cadet de Jean de Margerie (du Crédit foncier colonial). Inspecteur des finances, directeur du budget et du contrôle financier (1920), directeur général des contributions indirectes (1924), démissionnaire (septembre 1927), président de la [Banque française de l'Afrique](#), secrétaire général du Crédit lyonnais (17 octobre 1929).

Grands Travaux de Marseille [GTM]) de l'électrification des chutes de la Foulakari au Congo français.

D'autre part, il a pris une participation importante, sur l'initiative de la Société financière du Congo français, à la prise de contrôle des Sociétés Haut-Congo, Bas-Congo et Alimaïenne.

Le capital social du Crédit foncier du Congo est actuellement de 25 millions de francs, divisé en 100.000 actions de 250 fr., toutes souscrites en numéraire. (Il existe 90.000 actions A et 10.000 actions B A vote plural). Le capital pourra, sur décision du conseil, être porté à 50 millions.

Il a été créé 12.500 parts de fondateur ayant droit à un tiers des bénéfices, après attribution de 8 % d'intérêt aux actions

Grâce à ses attaches étroites avec des organismes coloniaux importants et à son capital encore en grande partie liquide, le Crédit foncier du Congo est en mesure de collaborer activement à la mise en valeur de notre empire colonial.

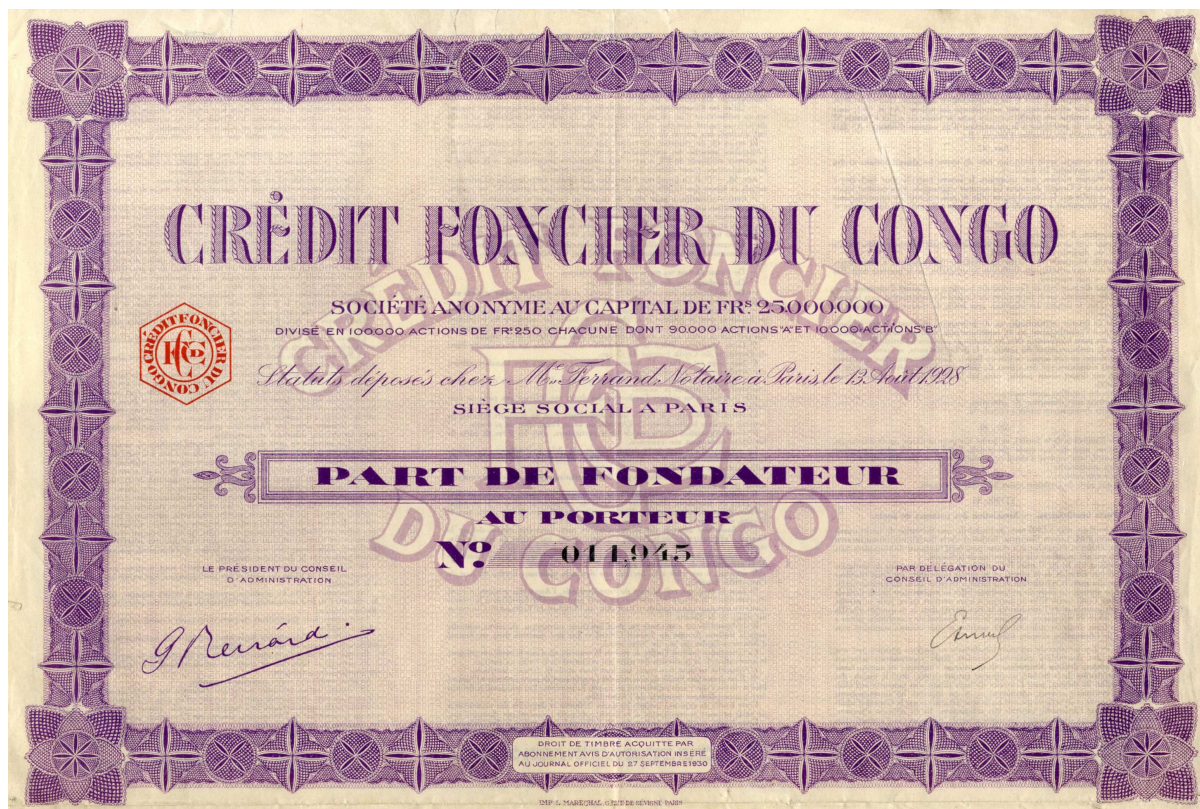
CREDIT FONCIER DU CONGO
(*Les Annales coloniales*, 28 mars 1929)

La Société du Crédit foncier du Congo, dont les titres viennent d'être introduits avec succès sur le marché parisien, présente, entre toutes ses formes d'activité, celles qui visent l'intervention possible du Crédit foncier du Congo dans les grandes opérations de travaux publics et dans les entreprises qui sont la base et la condition de l'aménagement économique de territoires comme ceux de l'Afrique équatoriale française.

On sait l'importance considérable du programme de travaux publics dont l'exécution s'impose en Afrique équatoriale française. Le programme dont l'exécution incombe aux entreprises particulières n'est pas moins considérable. A ce point de vue, le Crédit foncier du Congo a montré, depuis sa constitution, en août 1928, qu'il entendait donner tout d'abord à sa collaboration aux entreprises susceptibles d'être à la fois les plus utiles pour la colonisation et les moins aléatoires.

BANQUE FRANÇAISE DE L'AFRIQUE
Assemblée générale ordinaire du 20 juin 1929.
EXERCICE 1928
(*Recueil des Assemblées générales*, 1929)

Nous avons pris part ... à la constitution... du Crédit foncier du Congo



Coll. Serge Volper

CRÉDIT FONCIER DU CONGO

Société anonyme au capital de fr. 25.000.000

divisé en 100.000 actions de fr. 250 chacune dont 90.000 actions « A » et 10.000 actions « B. »

Statuts déposés chez M^e Ferrand, notaire à Paris, le 13 août 1928

Siège social à Paris

PART DE FONDATEUR

AU PORTEUR

Le président du conseil d'administration : Georges Bénard ⁹

Par délégation du conseil d'administration : ?

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 27 septembre 1930

Imp. L. Maréchal, 6, rue de Sévigné, Paris

⁹ Georges Bénard (1881-1934) : successeur de son père Adrien à la tête de la banque Bénard, Paris. Voir [encadré](#).

Crédit foncier du Congo
(*Les Annales coloniales*, 18 décembre 1930)

Bilan sans compte de profit ni perte, afférent au premier exercice social de 12 mois. Les intérêts divers ainsi que les produits de la location des immeubles acquis par la société ont permis de couvrir les frais généraux et d'affecter, avant bilan, un léger solde créditeur à l'amortissement des frais de constitution.

A l'actif, dû par actionnaires : 4.734.062 francs ; terrains et immeubles : 2.051.000 francs ; parts de constitution, enregistrement. etc. : 997.930 fr. : titres en portefeuille : 15.955.062 fr. ; disponibilités: 1 million 218.326 fr.

Au passif, capital : 25.000.000 : engagements sur portefeuille : 208.331 fr., créiteurs divers : 69.809 fr.

CRÉDIT FONCIER DU CONGO
(*L'Africain*, 16 janvier 1931)

Le rapport du conseil, qui sera soumis à la prochaine assemblée (convoquée pour le 30 décembre et reportée faute de quorum aux environs du 20 janvier, confirme que la crise économique dont souffre depuis plus d'un an l'A.E.F. n'a pas permis à l'établissement de remplir intégralement le programme qu'il s'était tracé pour son premier exercice social. C'est ainsi qu'il a renoncé momentanément aux opérations de prêt foncier proprement dit, représentant par trop d'aléas, pour ménager à la société la possession de terrains et immeubles susceptibles d'acquérir une plus-value intéressante à Bangui, Mobaye, Bangassou, Rafat et Zenno notamment. Il a également participé dans des proportions importantes aux augmentations de capital de la Coloniale de distribution d'énergie électrique et de la Financière du Congo français (contrôlant la Société du Haut et du Bas-Congo), et participé à la création de la Société de transports par trains fluviaux au Congo.

Crédit foncier du Congo
(*Les Annales coloniales*, 21 février 1931)

Du rapport qui a été lu à l'assemblée ordinaire du 19 février, il y a lieu de retenir : d'abord, en ce qui concerne les participations financières, l'existence des titres à la Banque Bénard Frères (en liquidation judiciaire) a été confirmée par le liquidateur, M. Mauger. Ensuite, en ce qui concerne le poste « Banques » : le montant du dépôt à la Banque Bénard était, le 11 novembre 1930, de 1.091.969 fr. 60. Enfin, en ce qui concerne le compte de profits et pertes : de son examen attentif, il ressort que, si la marche des affaires a été contrariée par la crise économique, les intérêts sur les disponibilités bancaires et la location des immeubles acquis ont permis de couvrir les frais généraux et même d'affecter un léger solde à l'amortissement des frais de constitution.

Crédit foncier du Congo
(*Les Annales coloniales*, 26 février 1931)

L'exercice social clos le 30 juin 1930 présente un solde créditeur de 15.024 francs qui a été affecté à l'amortissement des frais de constitution.

L'assemblée extraordinaire du 19 février, qui a approuvé les comptes, a ratifié la nomination de MM. Buurmans, Gaston de Breteuil et [Maxime] de Margerie comme administrateurs. Elle a donné *quitus* à M. Maxime de Margerie, démissionnaire, et *quitus* définitif de la gestion de M. Marcel Bénard [† avril 1930] à la succession de ce dernier.

TUYAUX ET CONSEILS
Crédit foncier du Congo
(*Le Petit Bleu*, 26 février et 1^{er} mars 1931)

Cette affaire, où se rencontrent la Banque Bénard et la Banque Buurmans, vient seulement, après, deux ans et demi d'existence, de faire connaître ses premiers comptes — qui sont naturellement mauvais. — Lâcher le titre, sans attendre les autres déboires inévitables. — (*L'Intérêt de Tous*, 25-2-31.)

Crédit foncier du Congo
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 30 décembre 1931)

Approbation des comptes au 30 juin 1931. Solde débiteur : 12.687.662 fr. Le *quitus* aux administrateurs a été réservé.

CRÉDIT FONCIER DU CONGO
(*Le Journal des débats*, 31 décembre 1931)

L'assemblée ordinaire du 29 décembre, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui des censeurs, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1931. Le compte de profits et pertes présente un compte débiteur de 12.687.662 fr., en tenant compte d'une somme de 11.743.615 fr. pour provision pour dépréciation d'actif, et de 823.408 francs portés en amortissements.

Crédit foncier du Congo
(*Le Journal des finances*, 2 décembre 1932)

L'action CRÉDIT FONCIER DU CONGO n'a qu'un marché intermittent vers 10, ainsi que la part au voisinage de 30. Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1932 feront ressortir un déficit sensiblement égal à celui de l'exercice précédent (120.633 francs) qui avait formé, avec les sommes affectées aux amortissements, dépréciation d'actif, etc., un solde débiteur de 12.687.662 francs. Le portefeuille est inchangé ; la société doit encaisser prochainement une première répartition de 5 % sur ses créances de la Banque Bénard.

Crédit foncier du Congo
(*Le Journal des débats*, 23 août 1933)

La société n'ayant effectué aucune opération durant l'exercice au 30 juin 1932, les comptes qui seront présentés à l'assemblée ordinaire du 30 août font apparaître une perte de l'ordre de 100.000 francs. Rappelons que, pour l'exercice précédent, la perte s'était élevée à 12.687.662 francs.

Crédit foncier du Congo
(*Le Figaro*, 31 août 1933)

Réunis le 30 août en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice au 30 juin 1932, se soldant par une perte de 117.521 fr.

Par suite de la persistance de la crise économique, qui sévit depuis plusieurs années dans les colonies, la société n'a pu effectuer, au cours de l'exercice, aucune des opérations hypothécaires ou financières rentrant dans le cadre de son activité.

Quitus a été donné aux administrateurs démissionnaires, M. Georges Bénard et le vicomte de Breteuil, ainsi qu'à la succession de M. [Alphonse] Fondère. Les actionnaires ont ratifié, d'autre part, la nomination, comme administrateurs, de MM. J[ules] Beuque, G[eorges] Henriquez, [Jean] de La Kéthulle de Ryhove, Hervé Le Grand ¹⁰ et le baron Léon de Montreuil [tous administrateurs depuis le printemps de la Société financière du Congo français (cf.)].

Crédit foncier du Congo
(*Les Annales Coloniales*, 2 septembre 1933)

L'assemblée ordinaire du 30 août a approuvé les comptes de l'exercice au 30 juin 1932 se soldant par une perte de 117.521 fr.

L'exercice précédent avait laissé une perte de 12.987 francs.

Par suite de la persistance de la crise économique qui sévit depuis plusieurs années dans les colonies, la société n'a pu effectuer, au cours de l'exercice, aucune des opérations hypothécaires ou financières rentrant dans le cadre de son activité.

Crédit foncier du Congo
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 octobre 1933)

Réunis le 14 octobre en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1933 se soldant par une nouvelle perte de 91.754 francs, s'ajoutant aux pertes antérieures qui s'étaient élevées à 117.531 francs en 1931-1932 et à 12.687.662 francs en 1930-1931.

Quitus a été donné de leur gestion à MM. Arthur Bolle, Raymond Buurmans, Jean Miquel et Maurice Superville, administrateurs démissionnaires. Elle a, en outre, ratifié la

¹⁰ Hervé Le Grand, banquier à Neuilly (Société en commandite simple, 27 décembre 1928). Nommé en décembre 1933 administrateur des Cultures tropicales en Afrique : sisal à Tabacounda (Sénégal).

nomination à ces mêmes fonctions de M. le gouverneur général Henri Lejeune et de M. André Henriquez.

Le conseil fait observer dans son rapport que le bilan ne présente pas de différence appréciable avec le précédent, la société n'ayant pu effectuer, au cours de l'exercice, aucune opération nouvelle. Il signale seulement l'encaissement d'un premier dividende de la liquidation Bénard Frères et Cie, qui a permis de rembourser intégralement l'emprunt que la société avait dû contracter pour faire face à ses dépenses courantes, lors de la défaillance de la banque précitée. Le conseil espère pouvoir encaisser de nouveaux dividendes au cours de l'exercice actuel. Ces ressources, jointes aux recettes à provenir de la location des immeubles sociaux d'Afrique, assureront à la société, dans la période d'expectative qu'elle traverse actuellement, une trésorerie suffisante pour couvrir des frais généraux plus réduits et poursuivre l'apurement d'un passif peu important.

Crédit foncier du Congo
(*Le Journal des débats*, 14 août 1935)

L'assemblée ordinaire, tenue le 12 août, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1934 se soldant par une perte de 31.465 francs qui, compte tenu du report déficitaire antérieur, fait apparaître une perte totale de 12.928.402 francs. Une étroite collaboration s'est établie avec la Société financière du Congo français, ce qui a permis d'alléger de façon très sensible les charges fiscales qui pesaient sur la société.

L'ouverture du chemin de fer Congo-Océan, qui a eu lieu le 10 juillet 1934, ne peut manquer de hâter pour la Colonie le moment de la reprise des affaires. Cette œuvre considérable doit, en effet, transformer profondément les conditions économiques de l'Afrique équatoriale française et favoriser l'essor des entreprises qui y possèdent, soit directement, soit par leurs participations, des intérêts importants.

Crédit foncier du Congo
(*Le Journal des débats*, 16 octobre 1935)

Les comptes de l'exercice au 30 juin dernier, qui seront présentés à l'assemblée du 30 octobre, font apparaître une perte de 120.000 fr. environ, contre une perte de 31.465 fr. pour l'exercice précédent. Le déficit total se trouve ainsi porté à 13.050.000 fr.

Le paiement d'impôts arriérés entre pour moitié dans le montant du solde déficitaire pour 1934-1935.

(*Archives commerciales de la France*, 17 juillet 1936)

PARIS. — Modification aux statuts. — Soc. CRÉDIT FONCIER DU CONGO, 11, rue Roquépine. — *Droit*.

Henri-Alphonse-Joseph LEJEUNE, président

Né à Nice, le 11 avril 1866.

Marié à Jeanne-Marie Vincent.

Dont Marie-Louise-Marguerite, née à Akbou (Constantine) le 18 sept. 1898, mariée le 19 février 1917, à Hanoï, avec André Maxime Rousé, armateur à Haïphong, fils d'Étienne Rousé et Clotilde Emmanuela Marty. Divorcée le 11 octobre 1930.

Lieutenant de réserve de cavalerie (1886-1891).

Rédacteur au ministère de la guerre (1891-1898)

Administrateur de communes mixtes en Algérie (1898-1901),

administrateur. (1901-1908), puis secrétaire général des colonies (1908-1917) : Sénégal (1902-1908), Soudan (1909-1910), Inde (1911-août 1915), Indochine (sept. 1915-1917).

Gouverneur de la Guyane (1918-1923).

Président de la [Séricicole du Congo](#) (1927),

administrateur de la [Compagnie africaine de commerce](#),

de l'[Omnium africain](#) (1928),

de la [Compagnie générale des comptoirs africains](#) (1928),

président de la [Compagnie industrielle du Congo](#) (1931),

et du Crédit foncier du Congo.

Parraine Georges Henriquez comme chevalier de la Légion d'honneur (1937).

Chevalier de la Légion d'honneur du 17 juillet 1908, parrainé par Ernest Roume : préparation active de la participation de l'AOF à l'Exposition de Marseille.

Officier de la Légion d'honneur du 20 oct. 1920.

Crédit foncier du Congo
(*Le Journal des finances*, 26 novembre 1937)

L'assemblée extraordinaire du 22 novembre a approuvé le projet de fusion de l'entreprise avec la Société Cominex, et l'élévation du capital de 75 à 100 millions de francs belges par la création de 50.000 actions nouvelles de 500 francs.

Informations d'Outre-Mer
(*Climats*, 27 juin 1946)

Crédit foncier du Congo. — Un projet d'augmentation du capital sera soumis le 17 juillet aux actionnaires.



Coll. Jacques Bobée

CRÉDIT FONCIER DU CONGO

Société anonyme au capital de fr. 25.000.000

divisé en 100.000 actions de fr. 250 chacune dont 90.000 actions « A » et 10.000 actions « B. »

CAPITAL PORTÉ À FR. 50.000.000
et divisé en 400.000 actions de fr. 125
(Décision de l'assemblée générale extraordinaire
du 11 août 1947)

RÈGLEMENT DE fr. 40
(Décision des assemblées générales spéciales des
21 juillet et 11 août 1949)

Statuts déposés chez M^e Ferrand, notaire à Paris, le 13 août 1928

Siège social à Paris

ACTION « A » DE 250 FRANCS

AU PORTEUR

Action de fr. 125

Un administrateur (à gauche) : Marcel Bénard
Par délégation du conseil d'administration (à droite) : ?

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 25 septembre 1928

Imp. L. Maréchal, 6, rue de Sévigné, Paris

AEC 1951-84 — Crédit foncier du Congo, 11, rue Roquépine, PARIS (8^e).
Capital. — Société anon., fondée le 20 août 1928, 50.000.000 fr.
Dividendes. — 1947-48, 7 fr. net ; 1948-49, indemnité de 32 fr. net aux actions anc.
Objet. — Prêts hypothécaires, opérations immobilières.
Conseil. — MM. Louis Serpeille de Gobineau, présid.-dir. gén. ; André Henriquez ¹¹,
admin.-dir. gén. ; M^{me} Henriquez, Société financière du Congo français.

139 *bis* — Société de caution mutuelle pour la France d'outre-mer (SOCAMUFOM),
Conseil. — M. Adrien Larochas, repr. le Crédit foncier du Congo

CRÉDIT FONCIER DU CONGO
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 juin 1951)

Le bénéfice de l'exercice 1950 s'élève à 5 279.432 francs.
L'assemblée générale a approuvé les comptes et voté un dividende de 8 % net
payable à partir du 15 juillet 1951 par détachement du coupon n^o 4.
L'assemblée extraordinaire, qui devait approuver la fusion avec la Société financière
du Congo, a été reportée au 3 septembre 1951.

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT FONCIER DU CONGO
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 septembre 1951)

Les actionnaires de la Société du Crédit foncier du Congo ont voté la fusion avec la
Société financière du Congo Français.

¹¹ André Henriquez : frère de Georges Henriquez (ci-dessus). Son successeur à la Société financière du Congo français, au Crédit foncier du Congo et à la Compagnie française du Haut et du Bas-Congo. Administrateur de la Compagnie de constructions générales en Afrique française.